Conditions Tarifaires

Comptes d'entreprises, professionnels et associations.

Tarification 01.01.2027

Prix NETS en Euros

Cette plaquette vous informe des conditions tarifaires de nos produits et services applicables à la clientèle d'entreprises, professionnels et associations **à partir du 1er janvier 2027.**

Vous pouvez également les consulter dans l'ensemble de nos agences et sur notre site internet : www.cgd.fr

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

Comptes d'entreprises, professionnels et associations.

Conditions tarifaires - 01.01.2027

SOMMAIRE

Page

LISTE NATIONALE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT 3

1 - SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE 4

- A - Retraits, paiements
- B - Incidents et opérations diverses liés aux opérations de paiement
- C - Cartes bancaires
- D - Assurances et prévoyance
- E - Oppositions
- F - Contrats commerçants
- G - Versements, encaissements, recouvrement de créances
- H - Incidents et opérations diverses liés aux opérations de recouvrement
- I - Arrêtés de compte
- J - Dates de valeur - opérations au crédit
- K - Dates de valeur - opérations au débit

2 - AUTRES SERVICES 6

- A - Opérations juridiques
- B - Cautions
- C - Frais de recherche de documents et de photocopie de documents
- D - Renseignements commerciaux
- E - Autres frais de services
- F - Relevés de compte
- G - Opérations de change manuel
- H - Banque à distance

3 - CRÉDIT 7

- A - Découverts
- B - Prêts immobiliers
- C - Opérations Achat/Revente
- D - Promotions immobilières
- E - Ouverture de crédit reconstituable
- F - Autres prêts
- G - Incidents sur remboursements de prêts
- H - Autres prestations sur prêts
- I - Escompte
- J - Cession créances

4 - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER 10

- A - Émission d'un virement non SEPA
- B - Réception d'un virement de l'étranger
- C - Émission de chèques payables à l'étranger
- D - Paiement d'un chèque présenté à l'étranger
- E - Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger
- F - Encaissement d'effets payables à l'étranger
- G - Crédits documentaires
- H - Commission de change

5 - SERVICES GRATUITS 11

6 - RÉSOUDRE UN LITIGE 11

LISTE NATIONALE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance Internet (selon le type d'abonnement)	Gratuit (ou 1,45€ par mois Soit pour information 17,40€ par an avec gestion de la liste des bénéficiaires ou 20,00€ par mois Soit pour information 240,00€ par an avec gestion des prélèvements SEPA) Hors du coût du fournisseur d'accès Internet et hors coût de certaines opérations.
Téléphone fixe (08 92 68 03 51)	Appel surtaxé
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Caixa SMS)	2,90€ par mois Soit pour information 34,80€ par an Permet de recevoir 7 alertes par semaine
Tenue de compte courant (par trimestre)	65,00€ minimum par trimestre Soit pour information 260,00€ minimum par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA CLASSIC	46,00€ par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA CLASSIC	48,00€ par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	38,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Presença au travail)	100,00€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA(1) occasionnel - classique ou instantané)	En agence : Vers la France : 5,00€ par virement (jusqu'à 8 destinataires) Vers un pays de la zone SEPA : 5,00€ par tranche de 50 000€ Par l'Internet : 1,70€ par virement
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA(1))	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA(1))	Gratuit
Commission d'intervention	12,00€ par opération avec un plafond de 720,00€ par mois

Prix NETS
en euros

1 SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

A - RETRAITS, PAIEMENTS

• Retrait d'espèces au guichet d'une autre agence CGD France	5,00
• Retrait en agence sur compte CGD au Portugal	15,00
• Frais d'émission d'un chèque de banque	15,00
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent - classique ou instantané)	
• Frais de mise en place d'un virement permanent (vers un compte externe)	3,20
• Frais par virement permanent (classique ou instantané)	
Minimum par remise	
- jusqu'à 8 destinataires	3,20
- par destinataire, au-delà de 8 destinataires	0,40
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel - classique ou instantané)	
• Frais par virement occasionnel - classique ou instantané (remise papier ou télétransmis)	
- Entre comptes détenus à la CGD France	Gratuit
- Vers la France	
Minimum par remise	
- jusqu'à 8 destinataires	5,00
- par destinataire, au-delà de 8 destinataires	0,60
- Vers un pays de la zone SEPA	
- par tranche de 50 000€	5,00
- au-delà de 1 000 000€	100,00
• Virement dans la zone SEPA traité par SWIFT	7,20
• Commission de change des virements dans la zone SEPA en devises selon tarification en vigueur (se reporter Rubrique 4 – Opérations avec l'étranger)	
• Frais par virement occasionnel (classique ou instantané) initié via Internet - Abonnement à des services de banque à distance (Internet), selon abonnement	1,70
- Entre comptes détenus à la CGD France	Gratuit
• Frais par virement occasionnel incomplet	Gratuit

B - INCIDENTS ET OPÉRATIONS DIVERSES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PAIEMENT

• Chèque revenant impayé (sauf pour absence ou insuffisance de provision)	19,50
• Chèque rejeté autres motifs qu'absence ou insuffisance de provision	19,50
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	30,00
• Frais pour mainlevée à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	30,00
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : > à 50,00 €	50,00
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : ≤ à 50,00 €	30,00
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00
• Chèque payé émis en infraction à une interdiction	24,50
• Frais par prélèvement impayé	max : montant du rejet plafond : 20,00
• LCR / BOR rejeté pour défaut de provision	20,00

C - CARTES BANCAIRES - Toutes les cartes de paiement sont dotées de la fonctionnalité sans contact

Cotisation carte : annuelle	
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA CLASSIC	46,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA CLASSIC	48,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) VISA PREMIER	140,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) VISA INFINITE	320,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	38,00
• Réédition code confidentiel	9,00
• Réédition code confidentiel en urgence	50,00
• Commande et envoi d'une carte en urgence	50,00
• Remplacement de la carte :	

	Prix NETS en euros
- À l'occasion de son renouvellement automatique	Gratuit
- À la demande du client (détérioration, renouvellement anticipé)	15,00
• Recherche sur facturette	13,50
• Recherches externes sur opérations cartes VISA	15,50
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
• Retrait d'espèces hors zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale	3,00
• Paiement par carte (la carte est émise par la banque) à l'étranger - zone EURO	Gratuit
• Paiement par carte (la carte est émise par la banque) à l'étranger - hors zone EURO	2,50%
• Modification temporaire du plafond de la carte bancaire à la hausse (sauf pour carte de paiement internationale VISA INFINITE)	15,00
• Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec A/R	9,00

D - ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Presença au travail) - par an	100,00 (70,00 2ème ass.)
• Contrat de prévoyance pour les Travailleurs Non-Salariés (Caixa Prévoyance Pro)	Nous consulter
• Contrat complémentaire santé pour les Travailleurs Non-Salariés (Caixa Santé Pro)	Nous consulter
• Contrat de prévoyance pour les Dirigeants (Protection du Dirigeant)	Nous consulter

E - OPPOSITIONS

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	18,50
• Frais d'opposition de la carte pour perte ou vol	25,00
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	74,50

F - CONTRATS COMMERÇANTS

• Commission par transaction	Taux négocié avec la banque
• Minimum de perception par transaction	Négocié avec la banque
• Frais de traitement manuel de télécollecte	50,00
• Frais de traitement d'impayés	50,00

G - VERSEMENTS, ENCAISSEMENTS, RECOUVREMENT DE CRÉANCES

• Prélèvements - Remises papier ou télétransmis	
Simples ou multiples	jusqu'à 9 ordres 3,25 et au-delà 0,35 par ordre
• Effets à l'encaissement / escompte - Remises papier ou télétransmis	
LCR / BOR (support papier) par remise	10,00
LCR / BOR (support papier) par effet	6,00
LCR / BOR (support télétransmission) par remise	sans frais
LCR / BOR (support télétransmission) par effet	0,40

H - INCIDENTS ET OPÉRATIONS DIVERSES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE RECOUVREMENT

• Impayés sur remises : LCR / BOR	15,50
• Avis de sort (par courrier ou fil)	13,50
• Modifications sur effets (prorogation, réclamation, domiciliation)	13,50

I - ARRÊTÉS DE COMPTE

• Intérêts débiteurs en EUR et en Devises :	
calculés en fonction du Taux de Base + Majoration, ou taux fixe - facturation trimestrielle	
• Commission de mouvement* :	
0,10% sur le montant des opérations débitrices (min. 25,00€) - facturation trimestrielle	
• Commission sur le plus fort découvert du mois :	
Min. 0,08% par mois, sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre	
• Commission de dépassement de la ligne autorisée :	
majoration de 5% des intérêts débiteurs	
• Commission d'intervention :	12,00€ par opération max. 720,00€ par mois

	Prix NETS en euros
• Commission d'immobilisation :	
2,50 % du montant des intérêts débiteurs du trimestre - min. 10,00	
• Tenue de compte courant minimum (par trimestre)*	65,00
• Tenue de compte inactif (par an)	30,00
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,00
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,00

***Spécial Associations loi 1901**
Frais de tenue de compte et commission de mouvement offerts

J - DATES DE VALEUR - OPÉRATIONS AU CRÉDIT

• Versement d'espèces	Valeur jour
• Remise de tous les chèques compensables en France	J+1 ouvré
• Remise LCR / BOR (papier ou télétransmission)	4 J. calendaires (après la date effective de présentation au paiement)
• Remise à l'escompte	Valeur jour
• Réception d'un virement	Date de réception

K - DATES DE VALEUR - OPÉRATIONS AU DÉBIT

• Paiement d'un chèque	J - 1 ouvré
• Prélèvement	Valeur jour
• Virement	Date d'opération
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Valeur jour
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque CGD)	Valeur jour
• Retrait par chèque	Valeur jour
• Cartes bancaires	Valeur jour (de l'échange interbancaire)
• Effets domiciliés	J - 1 ouvré

2 AUTRES SERVICES

A - OPÉRATIONS JURIDIQUES

• Frais par saisie-attribution, frais par saisie-conservatoire, frais par opposition à tiers détenteur	120,00
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû au Trésor Public dans la limite du plafond de 100,00 euros
• Suivi administratif (mise à jour), fiscal et juridique de dossier	
- Sociétés, Professionnels, Associations	120,00
- Levée des états de greffe : frais engagés par la banque	min. 7,50

B - CAUTIONS

• Établissement d'acte complexe (sur mesure)	100,00
• Établissement d'acte simple	50,00
• Information annuelle des cautions	Gratuit
• Commission de risque	2 % min. 65,00
• Mise en jeu (par caution délivrée)	100,00
• Frais de dossier/renouvellement ligne caution	1% - min. 75,00

C - FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS ET DE PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS

• Frais de recherche de document récent (- d'un an)	20,00
• Frais de recherche de document ancien (+ d'un an)	40,00
• Photocopie supplémentaire	10,00

D - RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

• Renseignements ponctuels demandés par le titulaire du compte	15,00 min. - 80,00 max.
• Renseignements destinés au contrôle des Sociétés (audit, lettre aux contrôleurs comptables)	78,00 min. - 180,00 max.

	Prix NETS en euros
E - AUTRES FRAIS DE SERVICES	
• Attestations diverses	20,00
• Frais d'envoi de chéquier en recommandé	12,00
• Frais de courrier - recommandé simple	3,25
• Frais de courrier - recommandé A/R	5,00
• Fax / SWIFT Europe	6,25
• Fax / SWIFT hors Europe	11,00
• Versement / retrait d'espèces monnaie divisionnaire - pièces	5 ‰ - min. 15,00
• Délivrance de relevé d'identité bancaire (RIB / BIC + IBAN)	1,00
F - RELEVÉS DE COMPTE	
• Relevé de compte à périodicité journalière (par mois)	31,00
• Relevé de compte via SWIFT (MT940 ou 950) à périodicité journalière (par mois)	60,00 min. - 200,00 max.
Commission d'ouverture	60,00
• Relevé de compte à périodicité décadaire (par mois)	3,90
• Relevé de compte via SWIFT (MT940 ou 950) à périodicité mensuelle (par mois)	60,00 min. - 200,00 max.
Commission d'ouverture	60,00
• Edition des mouvements de compte au guichet	6,50
• Réédition d'un relevé de moins d'un an	10,00
• Réédition d'un relevé de plus d'un an	15,00
G - OPÉRATIONS DE CHANGE MANUEL - n'est plus commercialisé	
H - BANQUE À DISTANCE	
• Abonnements à des services de banque à distance : internet sur www.cgd.fr (CGD on-line) et internet mobile (application CGD mobile)	
Abonnements mensuels hors frais de connexion et de fournisseur d'accès Internet/opérateur, et hors coût de certaines opérations.	
Niveau 1 : consultations + chéquiers	Gratuit
Niveau 2 : Niveau 1 + virements (SEPA occasionnels - classiques ou instantanés) (IBAN/BIC préalablement communiqués à l'agence), et alertes	Gratuit
Niveau 3 : Niveau 2 + gestion par l'abonné de sa liste de bénéficiaires virements (SEPA occasionnels - classiques ou instantanés)	1,45
Niveau 4 : Niveau 3 + gestion des prélèvements SEPA	20,00
- Ajout d'un bénéficiaire de virement traité par l'agence	5,00
- Édition nouveau code d'accès CGD on-line	Gratuit
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Caixa SMS) - par mois	2,90
• Abonnement EDI (échange de données informatisées) - par mois	31,00
• Serveur vocal CGD Direct - sans abonnement : 08 92 68 03 51	
- Coût de l'appel téléphonique - Tarif indicatif	Appel surtaxé
- Réédition de code confidentiel	Gratuit

3 CRÉDIT

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent ni une autorisation de découvert, ni une offre de prêt. Le taux effectif global (T.E.G.) est indiqué dans l'offre préalable ou dans le contrat de crédit. Taux de Base CGD à la date de publication : 7,50 %

A - DÉCOUVERTS	
• Intérêts débiteurs découvert en compte non convenu ou non formalisé	Taux maximum autorisé*
• Intérêts débiteurs découvert en compte faisant l'objet d'une autorisation formalisée	Nous consulter*
• Frais de dossier :	
- Mise en place - Renouvellement	1% du montant de l'autorisation 75,00 min.
• Commission de non utilisation	max. 0,50%
(calculée sur le montant non utilisé de la ligne à partir des nombres débiteurs du trimestre)	
• Commission forfaitaire sur découvert autorisé	Nous consulter

* Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr (coût de connexion selon votre opérateur) pour la catégorie «Découverts en compte».

	Prix NETS en euros
B - PRÊTS IMMOBILIERS	
• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Frais de dossier	1% - min. 400,00
- pour l'acquisition d'un bien immobilier économe en énergie	0,50% - max. 2000,00
• Frais de désistement	1% - min. 500,00
• Modification de tableau d'amortissement avec avenant à un contrat existant	1% du capital restant dû min. 400,00
• Attestations diverses	20,00
• Remboursement anticipé	Les conditions de remboursement anticipé sont définies dans le contrat de prêt
C - OPÉRATIONS ACHAT/REVENTE	
• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Frais de dossier	1,5% - min. 3 000,00
• Frais de renouvellement de lignes	1% - min. 2 500,00
• Frais de désistement sur opérations Achat/Revente	1% - min. 500,00
• Modification des modalités de remboursement des opérations Achat/Revente	0,50% - min. 500,00
• Mainlevée d'hypothèque partielle ou définitive	100,00
• Demande de décompte de remboursement	100,00
• Frais d'expertise - toutes opérations achat/revente	Nous consulter
• Frais de visite de chantier (prêt travaux) - forfait par visite	300,00
• Commission d'engagement	Taux et conditions définis au contrat
• Frais attestation de fin de prêt	100,00
D - PROMOTIONS IMMOBILIÈRES	
• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Frais de dossier	1,5% - min. 3 000,00
• Frais de renouvellement de lignes	1% - min. 2 500,00
• Frais de désistement sur crédits promoteurs	1% - min. 500,00
• Modification des modalités de remboursement des crédits promoteurs	0,50% - min. 500,00
• Mainlevée d'hypothèque partielle ou définitive	100,00
• Demande de décompte de remboursement	100,00
• Frais d'expertise - toutes opérations de promotions immobilières	Nous consulter
• Frais de visite de chantier (prêt travaux) - forfait par visite	300,00
• Commission d'engagement	Taux et conditions définis au contrat
• Garantie d'achèvement	
Commission GFA sur total des ventes TTC (sur durée initiale du crédit)	> 1,50%
Majoration commission GFA sur total des ventes TTC (si dépassement de la durée initiale du crédit) - Commission payée d'avance en date du renouvellement du risque GFA	min. 50% de la commission initiale
Etablissement d'acte et/ou avenant GFA	500,00
Expertise(s) technique(s) délivrance GFA	Nous consulter
• Gestion des comptes de centralisation financière	
Commission de mouvement	0,10%
(sur le montant des opérations débitrices (minimum 25,00€) - facturation trimestrielle)	
Frais de gestion des comptes de centralisation financière - par trimestre	min. 1 500,00
• Frais attestation de fin de prêt	100,00
E - OUVERTURE DE CRÉDIT RECONSTITUABLE	
• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Commission d'engagement	Taux et conditions définis au contrat
• Frais de dossier	1,50% - min. 3 000,00
• Frais de désistement sur ouverture de crédit reconstituable	1% - min. 500,00
• Mainlevée d'hypothèque partielle ou définitive	100,00

	Prix NETS en euros
• Demande de décompte de remboursement	100,00
• Frais attestation de fin de prêt	100,00
• Frais de gestion administrative annuelle	min. 1 000,00
• Frais d'expertise - toutes opérations d'ouvertures de crédit reconstituable	Nous consulter

F - AUTRES PRÊTS

• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Frais de dossier	1% - min. 75,00
- pour un prêt véhicule électrique ou hybride	Gratuit
- pour un prêt travaux de rénovation énergétique	Gratuit
- pour un prêt production d'énergie renouvelable	0,50%

G - INCIDENTS SUR REMBOURSEMENTS DE PRÊTS

(En sus des pénalités contractuelles)

• Lettre de rappel, lettre de mise en demeure et lettre de dernier avis (en recommandé)	24,50

H - AUTRES PRESTATIONS SUR PRÊTS

• Frais de notification ou de renouvellement de crédit	80,00
• Frais attestation de fin de prêt	100,00
• Frais d'étude de dossier de crédit (moyen long terme)	1% - min. 230,00
• Mainlevée d'hypothèque partielle ou définitive	100,00
• Mainlevée nantissement fonds de commerce	20,00 (+ récupération des frais d'enregistrement DGI)
• Frais de notification d'une délégation d'assurance	63,00 (frais d'envoi de 5,00€ inclus)
• Formalités d'établissement et/ou enregistrement d'acte sous seing privé	20,00 (+ récupération des frais d'enregistrement DGI)
• Formalités gage de véhicule	150,00 (+ récupération des frais d'enregistrement DGI)
• Demande de décompte de remboursement	100,00
• Frais d'estimation de bien	Nous consulter
- SCI Patrimoniales (biens à usage d'habitation – hors investissement locatif)	Gratuit
• Frais expertise au Portugal	300,00
• Frais de visite de chantier (prêt travaux) - forfait par visite	300,00
• Frais pour ré-étude du dossier de prêt suite à des modifications demandées par le client*	500,00
• Frais de modification de la date de prélèvement d'un prêt en cours sans avenant	50,00
• Frais de modification du compte de prélèvement d'un prêt en cours sans avenant	150,00

** Sous réserve d'acceptation de l'opération.*

I - ESCOMPTE

• Frais de dossier/renouvellement ligne escompte	1% - min. 75,00
• Minimum d'agios par effet	6,50
• Dépassement de ligne ou escompte exceptionnel	
Majoration du taux d'escompte contractuel de :	1%
• Papier financier	
Commission d'engagement	0,60%

J - CESSION CRÉANCES

• Frais de dossier Crédit TVA	1%
• Ouverture de dossier	75,00
• Bordereau de cession	7,50
• Par notification	23,00
• Frais de gestion par facture cédée	23,00
• Frais de créance impayée ou prorogée (par facture)	23,00

Prix NETS
en euros

4 OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

A - ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Tarification progressive et cumulative

- Frais par virement/* Commission de transfert	
inférieur à 60 000 €	1 ‰ - min. 19,50
de 60 000 € à 120 000 €	1/2 ‰
de 120 000 € à 300 000 €	1/4 ‰
au-delà de 300 000 €	1/8 ‰
- * Commission par message SWIFT (ne s'applique pas aux transferts vers le Cap Vert)	7,20
• Annulation de transfert avec rapatriement de fonds	15,40
• Transfert avec frais à la charge du donneur d'ordre (OUR)	7,50

B - RÉCEPTION D'UN VIREMENT DE L'ÉTRANGER

- En euros	Gratuit
- En devises	Se référer à la rubrique H- Commission de change

C - ÉMISSION DE CHÈQUES PAYABLES À L'ÉTRANGER

- En euros	1‰ - min. 19,50
- En devises	1‰ - min. 19,50 + Se référer à la rubrique H- Commission de change

D - PAIEMENT D'UN CHÈQUE PRÉSENTÉ À L'ÉTRANGER

- * Commission par message SWIFT	7,20
- En euros	1/2 ‰ - min. 19,50
- En devises	1/2 ‰ - min. 19,50 + Se référer à la rubrique H- Commission de change

E - REMISE DE CHÈQUE(S) PAYABLE(S) À L'ÉTRANGER (Euros ou devises) 1 ‰

- * Commission par message SWIFT	10,00
• minimum (plus se référer à la rubrique H- Commission de change si chèque en devises)	19,50
- Retour impayé sur remise de chèque payable à l'étranger	19,50

F - ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER

• Effets libres	1 ‰ - min. 15,50 max. 100,00
• Effets documentaires	2 ‰ - min. 34,00 max. 190,00
• Commission d'encaissement documentaire (acceptation et encaissement)	2 ‰ - min. 34,00 max. 190,00
• Commission de dossier	30,00
• Opérations diverses de portefeuille	
réclamation ou envoi à l'acceptation, prorogation ou avis de sort, impayé	28,00
• Portefeuille documentaire	
- Commission de paiement	1,5 ‰ - min. 36,50 max. 260,00
- Commission pour présentation supplémentaire ou prorogation, impayé, présentation à l'acceptation	37,00
- Effet non domicilié (par effet)	63,50
- Commission de dossier	30,00
- Commission documentaire	2 ‰ - min. 48,50 max. 460,00
- Frais de poste, port, SWIFT	min. 7,20

G - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

• À l'exportation	
Annulation	Forfait 75,00
Commission de transmission	Forfait 110,00
Commission de notification	Forfait 110,00
Commission de confirmation par trimestre indivisible	2 ‰ - min. 110,00
Pour certains pays à risques	Nous consulter
Commission paiement différé ou règlement par acceptation	1 ‰ l'an - min. 110,00

	Prix NETS en euros
Commission de modification	Forfait 75,00
Commission de levée de documents par présentation	1,5 ‰ - min. 110,00
Frais d'irrégularités par document	Forfait 75,00
Frais SWIFT par message	7,20
Frais de poste, port	Nous Consulter
Frais de change	Se reporter à la rubrique H-Commission de change
• À l'importation	
Commission d'ouverture prise au 1er paiement sur montant global	0,30 % - min. 110,00
Commission de levée de documents par présentation	0,2 ‰ - min. 110,00
Commission paiement différé ou règlement par acceptation	1 % l'an min. par mois 110,00
Pour certains pays à risques	Nous consulter
Frais d'irrégularités par document	Forfait 75,00
Annulation	Forfait 75,00
Commission de modification	Forfait 75,00
Commission de prorogation et/ou augmentation	Forfait 75,00
Frais de cession	Forfait 75,00
Frais SWIFT par message	7,20
Frais de poste, port	Nous Consulter
Frais de change	Se reporter à la rubrique H-Commission de change

H - COMMISSION DE CHANGE

Tarification progressive et cumulative	
• Inférieur à 60 000 €	1/2 ‰ - min. 14,00
• De 60 000 € à 120 000 €	1/4 ‰
• De 120 000 € à 300 000 €	1/8 ‰
• Au-delà de 300 000 €	1/16 ‰

Aux commissions indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter dans tous les cas la récupération :
- des commissions, débours et frais, éventuellement réclamés par nos correspondants
- de nos débours et frais autres que ceux de correspondance courante (frais de télécopie, d'envoi de documents, etc.)

5 SERVICES GRATUITS

- Services divers
  Ouverture de compte, changement d'adresse, transfert de compte entre agences, relevés mensuels.
- Opérations de guichet
  Remise d'espèces billets, de chèques et virements au crédit d'un compte CGD France.
- Opérations interbancaires
  Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA et frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA), remboursement ou contestation d'un prélèvement SEPA, opposition à un créancier SEPA, paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) et remboursement ou contestation d'un titre interbancaire de paiement (TIP).

6 RÉSOUDRE UN LITIGE

Caixa Geral de Depósitos (CGD) s'attache à apporter à sa clientèle un service de qualité. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés et entraîner une insatisfaction. Nous vous remercions de nous le faire savoir.

Nous nous engageons à vous adresser un accusé de réception dans les dix jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la réclamation (sauf si nous apportons une réponse dans ce délai) et vous recevrez une réponse dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation.

Si votre réclamation concerne un service de paiement (virement, prélèvement, paiement par carte), vous recevrez une réponse dans un délai de quinze jours ouvrables à compter de la date de réception de votre réclamation, ou au plus tard dans un délai de trente-cinq jours ouvrables en cas de circonstances exceptionnelles.

Qui sont vos interlocuteurs ?

- Votre premier interlocuteur : votre agence

Vous pouvez faire part de votre insatisfaction auprès de votre interlocuteur habituel et vous rapprocher ensuite du Directeur de l'Agence si vous le jugez nécessaire.

• Votre second interlocuteur : le Service Organisation et Qualité

Si la solution proposée par votre agence ne vous apportait pas satisfaction, vous pouvez, alors, vous adresser au Service Organisation et Qualité en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet Caixa Geral de Depósitos – www.cgd.fr (rubrique «Nous Contacter») – ou en écrivant au 2 rue des Italiens – 75009 PARIS. Tél.:0156025602.

• Concernant les litiges résultant du refus d'octroi de crédit ou de la dénonciation d'un concours bancaire aux entreprises, si la réponse émise par le Service Organisation et Qualité ne satisfait pas le client, la demande peut être adressée, gratuitement, au médiateur du Crédit en déposant votre dossier en ligne sur https://mediateur-credit.banque-france.fr/

• En dernier recours, votre réclamation devra emprunter la voie juridique.

Vous retrouverez plus d'informations sur la médiation sur notre site Internet www.cgd.fr, rubrique «Médiation».

(1) SEPA, Single Euro Payments Area (Espace Unique des Paiements en Euros), permet aux utilisateurs d'effectuer des paiements et des prélèvements en euros dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays. Liste des pays SEPA : Albanie, Allemagne, Autriche, Andorre, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Caixa Geral de Depositos

FRANCE

Caixa Geral de Depósitos S.A.

Succursale France

Caixa Geral de Depósitos S.A. • Succursale France - Banque • 2 rue des Italiens – 75009 PARIS • Téléphone 01 56 02 56 02 • Enregistré à l'ASF dans la catégorie "Agente de Seguros" sous le n° 419501357, notifié à l'ORIAS pour les activités en France • Siren 306 927 393 RCS Paris • APE 6419Z • Ident. Intracommunautaire FR 88 306 927 393 • Siège Social : Avenida Dom João II, n° 1 – 1998-038 Lisboa, Portugal • Capital Social € 6.000.000.000,00 [www.cgd.pt] • CRCL et NIPC n.º 500 960 046